



## Abus de confiance et escroquerie

Par **rafara7**, le **09/01/2011** à **15:41**

Bonjour,

il y a 9 ans j'habitais en Afrique, et après la séparation avec mon ex-femme, j'ai découvert un carton plein de papier bancaire hors que ma femme m'a toujours dit que les papiers de banque n'arrivaient pas, en ce moment là j'ai découvert que je suis interdit bancaire et que quelqu'un a ouvert trois comptes différents à mon nom, toutes l'argent de mon compte ont été vidés et ont été mis dans les trois comptes qui ont été ouverts à mon nom et tout ces l'argent ont été vidés aussitôt dans la même journée, je n'ai pas compris car mon ex et moi ne devrions pas toucher l'argent qui restait en banque, la valeur de 3.000.000 Franc car mon salaire est assez pour vivre aisément, c'est alors que j'ai appelé ma banque en France pour vérification et ils m'ont confirmés. En étudiant bien mes dossiers je me suis rendu compte que ma ex-femme a été en France pendant 2 semaines hors que moi j'ai été en brousse car je travaille comme exploitation forestières à l'époque, je restais pendant 2 à 3 mois en brousse et c'est ma femme qui dirigeait tout à la maison pendant mon absence et elle a une procuration sur toutes mes comptes. En 2004, j'ai porté plainte contre X auprès de la gendarmerie et en 2009, j'ai reçu une convocation de la gendarmerie et je suis venu en France, je les ai expliqués les problèmes. Quelque temps après, mon ex-Femme se fait arrêter en France à l'aéroport de Charles de Gaulle, la police l'a questionnée si c'est elle qui a vidé tous les comptes en banque et elle a dit oui l'argent est à moi, malgré ce qu'elle vient d'avouer, elle a été relâchée le jour même. J'ai engagé un avocat qui ne pense qu'à pomper de l'argent qui n'a pas à l'air de comprendre l'affaire, la dernière que je l'ai vu dans son bureau, il m'a dit si tu te retrouves en garde à vue, je ne suis pas là, je vais à la chasse. Je l'ai viré. Et jusqu'à maintenant, je n'ai pas de suite de l'affaire, Je suis rentré en France, ça fait un an et demi. Je n'ai plus rien fait et en plus j'ai appris que ma ex-femme s'est mariée avec un consulat général de France. ma question, qui je dois attaquer et j'aurai la chance de gagner et je dois faire? merci d'avance.

Par **jeetendra**, le **09/01/2011** à **15:53**

Bonjour, ce qui vous arrive est dramatique, c'est difficile de prouver l'escroquerie, l'abus de confiance, le vol entre époux à cause de l'immunité familiale (article 311-12 du code pénal), cordialement.

[fluo]A lire sur Legavox.fr

Pas de vol contre l'époux qui s'envole les mains pleines, article de maitre Sabine Haddad[/fluo]

Par **mimi493**, le **09/01/2011** à **19:38**

certes, mais il dit "mon ex-femme". Donc il faut savoir quand c'est arrivé.